



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-24/AC.1/L.2/Add.4
27 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Vingt-quatrième session extraordinaire
Comité plénier spécial
Point 8 de l'ordre du jour
**Propositions de nouvelles initiatives
de développement social**

Projet de rapport du Comité plénier spécial

Rapporteur : M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran)

Additif

Introduction

Le Comité plénier spécial a examiné les paragraphes 73 *bis*, 81, 84 et 86 du projet de document final de la session extraordinaire (A/S-24/2/Add.2 (Part III)) à sa ... séance, le .. juin 2000.

À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et recommandé l'adoption des paragraphes ainsi modifiés :

a) Les quatre paragraphes proposés au titre du paragraphe 73 *bis* de l'Engagement 5 ont été remplacés par les deux paragraphes suivants :

"Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir un accès égal à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, assurer le respect des droits des

femmes et des filles à l'éducation, à une santé physique et mentale optimale et au bien-être tout au long de leur vie, ainsi qu'à des soins et services de santé adaptés, abordables et universellement accessibles, notamment en ce qui concerne l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction, compte tenu surtout de la pandémie de sida; des mesures sont également indispensables en raison du nombre croissant de femmes âgées.

Faire en sorte que la réduction des taux de mortalité et de morbidité maternelles soit considérée comme une priorité par le secteur de la santé et que les femmes aient accès à des soins obstétricaux de base et à des services de santé maternelle dotés de matériel et de personnel adaptés, bénéficient des services de personnel compétent lors d'un accouchement, aient accès à des soins obstétricaux d'urgence, soient orientées et transférées vers des unités appropriées en cas d'urgence, et bénéficient de soins post-partum et de services de planification familiale afin de promouvoir la maternité sans risques, et donner la priorité à la prévention, au dépistage et au traitement des cancers du sein, du col de l'utérus et de l'ovaire, de l'ostéoporose et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida.";

b) Au paragraphe 81, les crochets, les caractères gras et le mot "Mongolie" ont été supprimés, et dans la version anglaise, les mots "*literacy decade*" ont été remplacés par "*Literacy Decade*";

c) Les deux paragraphes portant le numéro 84, y compris les alinéas, ont été supprimés;

d) La "Note" accompagnant le paragraphe 86 a été supprimée;

e) Les deux paragraphes non numérotés du paragraphe 86 ont été remplacés par les deux paragraphes suivants :

"Réaffirmer le cadre d'action pour l'éducation pour tous adopté lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, et élaborer ou renforcer des stratégies nationales ou des plans d'action au niveau approprié pour en promouvoir les objectifs : veiller à ce que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles et les enfants connaissant une situation difficile ou ayant des besoins spéciaux, notamment les enfants handicapés, aient accès à

une éducation primaire de qualité, gratuite et obligatoire; améliorer les soins et l'éducation donnés aux jeunes enfants; assurer l'accès à des programmes appropriés d'apprentissage, d'acquisition de compétences pratiques et d'éducation civique; augmenter de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes; améliorer la qualité de l'éducation; éliminer les disparités entre les sexes et garantir aux filles et aux femmes le plein accès à l'éducation sur un pied d'égalité.

Reconnaître que la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous nécessitera un effort financier supplémentaire de la part des pays ainsi qu'une aide au développement accrue et un allègement de la dette pour l'éducation de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux, de l'ordre de huit milliards de dollars par an. Il est donc indispensable que de nouveaux engagements financiers fermes soient pris tant par les gouvernements nationaux que par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale, les banques régionales de développement, la société civile et les fondations".

Ces deux paragraphes ont été insérés avant l'actuel paragraphe 85.
